



Quoi de 9?



CAMP DE JOUR 2026 Bon été à tous !



Le camp de jour de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola est maintenant bien lancé, et toute notre équipe est heureuse d'accueillir les enfants pour un été rempli de découvertes, de jeux, de rires et de souvenirs inoubliables. Grâce à une programmation variée et dynamique, nous souhaitons offrir à chaque enfant un environnement sécuritaire, stimulant et amusant où il pourra s'épanouir tout au long de la saison estivale.

Nous tenons à remercier sincèrement les parents pour la confiance qu'ils nous accordent. C'est un privilège pour nous d'accompagner vos enfants et de contribuer à leur faire vivre un été mémorable.

Au nom de toute l'équipe du camp de jour – de la responsable, de la coordonnatrice, des moniteurs et des aide-moniteurs – nous souhaitons à tous les enfants de profiter pleinement de chaque journée, de créer de nouvelles amitiés et de repartir avec une foule de beaux souvenirs.

Nous vous souhaitons un excellent été!

Kelly Leblanc

Greffière adjointe, responsable

Pour nous joindre

Responsable : Kelly Leblanc

450-836-3376 poste 3605

greffiereadjointe@stignacedeloyola.qc.ca

Coordonnatrice : Rose-Anne Mailhot

450-846-4210



Saint-Ignace-de-Loyola vous informe



Le Quoi de 9? est le bulletin municipal de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola. Vous y trouverez les dernières nouvelles, les projets en cours, les activités à venir ainsi que les événements qui animent notre communauté.

Bonne lecture et merci de faire partie de la belle communauté de Saint-Ignace-de-Loyola!

EN BREF...

- Séance du conseil
- Règlement sur la gestion contractuelle
- Retour sur nos inaugurations
- Aménagement et urbanisme
- Service de comptabilité
- Activités et festivités estivales
- Saint-Ignace-de-Loyola vous informe



VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

Mairesse :
Evelyne Latour 450-836-3376

<u>Conseillers-ières :</u>		
District #1	Christian Michaud	450-836-3376
District #2	Jean Latour	450-836-3376
District #3	Christian Valois	450-836-3376
District #4	Chloé Laforest-Guévremont	450-836-3376
District #5	Louis-Vincent Barthe	450-836-3376
District #6	Louis-Charles Guertin	450-836-3376

Nous contacter :

-  Adresse : 145 chemin de la traverse,
Saint-Ignace-de-Loyola, Québec J0K 2P0
-  Téléphone : 450-836-3376
-  Courriel : info@stignacedeloyola.qc.ca

Horaires :

-  Lundi au jeudi 8h30 à 12h00
13h00 à 16h30
-  Vendredi Fermé

DATES DES SÉANCES DU CONSEIL



- 13 janvier 2026
- 3 février 2026
- 10 mars 2026
- 7 avril 2026
- 5 mai 2026
- 2 juin 2026
- 7 juillet 2026
- 11 août 2026
- 8 septembre 2026
- 6 octobre 2026
- 3 novembre 2026
- 1^{er} décembre 2026

CALENDRIER DES VERSEMENTS DES TAXES MUNICIPALES 2026



- 26 février 2026
- 20 avril 2026
- 18 mai 2026
- 22 juin 2026
- 24 août 2026
- 19 septembre 2026



RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE



La Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola a adopté le règlement 582-2026 visant à mettre à jour ses règles de gestion contractuelle.



Cette modification permettra d'encadrer davantage l'octroi de certains contrats municipaux et d'assurer une gestion transparente, équitable et responsable des fonds publics, conformément aux exigences légales en vigueur.



Le règlement complet peut être consulté sur le site internet de la Municipalité.



Une copie du règlement peut également être consultée au bureau municipal durant les heures d'ouverture.



**SOYEZ INFORMÉS,
PARTICIPEZ À LA VIE
MUNICIPALE!**



INAUGURATIONS



Le printemps 2026 a marqué une étape importante pour la Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola avec l'inauguration officielle de deux infrastructures municipales entièrement rénovées.

Le 8 mai 2026, la Municipalité a inauguré ses bureaux municipaux en présence des membres du conseil municipal actuel, de l'ancien maire, M. Jean-Luc Barthe, et de ses conseillers, de représentants de la MRC de D'Autray, des collaborateurs ayant participé au projet, ainsi que de nombreux citoyens et invités. À cette occasion, la mairesse, Mme Evelyne Latour, a souhaité la bienvenue aux personnes présentes et a remercié tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ces travaux, qui permettent aujourd'hui d'offrir des installations modernes et fonctionnelles à la population.

Le 19 juin 2026, la Municipalité a ensuite procédé à l'inauguration officielle du nouveau centre culturel, aménagé dans l'ancien chalet des loisirs, un bâtiment qui fait partie du patrimoine municipal depuis de nombreuses années. Dans son allocution, la mairesse a souligné que cette transformation permet de donner une nouvelle vocation à un lieu bien connu des citoyens, tout en préservant son importance dans l'histoire de la municipalité. Grâce à ces travaux, l'ancien chalet devient un espace culturel et communautaire moderne, destiné à accueillir diverses activités et à favoriser les rencontres, les échanges et le rayonnement de la vie culturelle locale.

Ces deux projets témoignent de la volonté de la Municipalité de préserver son patrimoine tout en adaptant ses infrastructures aux besoins actuels et futurs de la communauté.



BUREAUX MUNICIPAUX



CENTRE CULTUREL



AMÉNAGEMENT-URBANISME



PISCINE RÉSIDENTIELLES :

Si vous avez suivi la saga entourant le règlement sur les piscine résidentielles, vous savez que son entrée en vigueur était initialement prévue pour le **30 septembre 2025**. Toutefois, cette échéance a été reportée au **30 septembre 2027**.

Adopté par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en 2021, en vertu de la Loi sur la sécurité des piscines résidentielles (chapitre S-3.1.02, art. 1), ce règlement vise à renforcer la sécurité autour des piscines résidentielles. Son objectif est de prévenir les personnes vulnérables contre les risques d'accident.

Certaines règles ont donc été assouplies lors de la dernière version du Guide des piscines, publié par le MAMH en mai 2025. Celui-ci permet notamment les fermetures pour les clôtures en mailles de chaîne.

INFORMATIONS RELATIVES AUX CLÔTURES ET AUX ENCEINTES DE PISCINES :



- Conformément à la réglementation en vigueur, toute enceinte de piscine doit notamment avoir une hauteur minimale de 1,2 mètre.
- L'espacement entre les barreaux, ainsi qu'entre le sol et le barreau ou la lisse intérieur, ne doit pas excéder 10 centimètres.
- Chaque porte donnant accès à l'enceinte doit être munie d'un dispositif de fermeture automatique avec ressort ainsi que d'une clenche ou d'un loquet installé à une hauteur minimale de 1,5 mètre (5pieds).



Par ailleurs, la Municipalité effectuera, entre le 15 juin et le 15 septembre, des inspections de conformité des piscines qui n'ont jamais fait l'objet d'une vérification.



Pour toute question ou information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec le Service de l'urbanisme au **450-836-3376**, poste 3602.



AMÉNAGEMENT-URBANISME



ABRI HIVERNAL

Les abris hivernaux de type « Tempo » sont autorisés du 1^{er} octobre au 30 avril de chaque année.

Les abris installés sur une allée véhiculaire doivent répondre à la définition d'un abri temporaire et être constitués d'une structure tubulaire démontable en métal recouverte d'une toile imperméabilisée blanche translucide en polyéthylène d'une épaisseur minimale de 0,15 mm, conçue pour résister aux intempéries.

L'ensemble de la structure et de ses composantes doit être maintenu en bon état. De plus, la toile doit être solidement fixée afin d'éviter tout battement causé par le vent.



À compter du 30 avril, la Municipalité procédera à des inspections afin de vérifier le retrait des abris temporaires.

À noter que les abris de toile imperméabilisée installés ailleurs que sur une entrée véhiculaire et détenant un permis municipal (par exemple une serre, un abri permanent ou un abri ne servant pas au remisage d'un véhicule) sont exemptés de cette exigence.



NUISANCES VISUELLES

Le Service de l'urbanisme effectue des inspections tout au long de l'année afin de vérifier les nuisances visuelles, notamment :

- la ferraille;
- les branches;
- les détritrus.

Toute situation non conforme fera l'objet d'un avis et pourra entraîner l'imposition d'amendes en cas de récidive ou de refus de se conformer.



DEMANDE DE PERMIS

Un permis est obligatoire pour toute construction comportant une structure et des fondations.

Cette obligation s'applique également aux bâtiments accessoires, notamment : les piscines, les garages, les gazebos, les remises et les clôtures, conformément à l'article 237 de la réglementation municipale.

Toute construction réalisée sans permis est passible d'une amende.



ABATTAGE D'ARBRES

Tout abattage d'arbres nécessite l'obtention préalable d'un permis.

Une coupe à blanc réalisée sans autorisation constitue une infraction passible de sanctions. Selon la gravité de l'infraction, notamment lorsqu'elle touche une superficie d'un hectare ou plus, une amende minimale de 5 000 \$ et maximale de 15 000 \$ par hectare complet déboisé peut être imposée, conformément à l'article 79.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU). Ces montants sont doublés en cas de récidive.

Il est également important de s'informer sur le nombre d'arbres autorisés à être abattus ainsi que sur les obligations de replantation applicables dans certaines zones de la municipalité.

SERVICE DE COMPTABILITÉ



TAXES MUNICIPALES

Rappel important



Nous avons maintenant franchi la mi-année et plusieurs échéances de paiement des taxes municipales sont déjà passées. Nous rappelons aux citoyens qu'il est de **leur responsabilité** de s'assurer que toutes les sommes dues à la municipalité sont acquittées dans les délais prévus.



PROCHAINES ÉCHÉANCES

- ✓ 24 août 2026
- ✓ 19 octobre 2026
(dernier versement)



Afin d'éviter les intérêts et les pénalités, nous vous invitons à effectuer vos paiements **avant les dates d'échéance**.



Pour toute question concernant votre compte de taxes ou les différents de paiement, n'hésitez pas à communiquer avec le **Service de la comptabilité**.



450-836-3376
poste 3608



NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES



Le Service de la comptabilité rappelle aux nouveaux propriétaires l'importance de communiquer avec la municipalité afin de s'assurer que leurs coordonnées sont à jour et que leur dossier de taxation a bien été transféré.



Puisque le compte de taxes est rattaché à l'immeuble et non au propriétaire, il est de la responsabilité du nouvel acquéreur de vérifier si des sommes demeurent impayées ou si des ajustements doivent être effectués.



Pour toute information supplémentaire, nous vous invitons à communiquer avec la municipalité.

450-836-3376
poste 3600



SERVICES ADMINISTRÉS PAR LA MRC DE D'AUTRAY

Certains services offerts aux citoyens de la municipalité sont administrés par la MRC de D'Autray, notamment :



La vidange des fosses septiques;



La collecte des matières résiduelles;



Les services de sécurité incendie et de sécurité publique;



La cour municipale.

Pour toute question concernant ces services, nous vous invitons à communiquer directement avec la **MRC de D'Autray**.



(450) 836-7007

Merci de votre collaboration!



ACTIVITÉS ET FESTIVITÉS ESTIVALES



PROGRAMMATION

≡ *Été 2026* ≡



**Le soleil, les rires
et les bons moments
sont au rendez-vous !**

Voici les activités
et événements prévus
cet été pour tous les goûts
et tous les âges.
On vous attend nombreux !



MERCREDIS EN MUSIQUE

8 juillet : Violon classique

29 juillet : J.P. Ferland et son
époque en chansons

5 août : Hommage Beatles

19 août : Contrebasse et chant



LIGUES DE BALLE

Ligue de softball masculine
lundis et jeudis soirs
Infos : LV Barthe 450-271-6128

Ligue de baseball Sénior A
mercredis ou dimanches soirs
Infos : Daniel Gladu 450-898-0596



LIGUE DE VOLLEYBALL

Les Naufragés
Mercredis soirs

Infos : Mélina Barthe
melinacbarthe@gmail.com



OLYMPIADES

22 août





SAINT-IGNACE-DE-LOYOLA VOUS INFORME



Henri-Paul Normandin

29 décembre 1959

7 juin 2026

C'est avec une profonde tristesse que nous vous faisons part du décès d'Henri-Paul Normandin, fils de feu Henri Normandin et de feu Marie-Marthe Oligny, survenu le 7 juin 2026 à l'âge de 66 ans. Il laisse dans le deuil sa compagne et épouse des 47 dernières années, Carole Courchesne, ses deux fils Antoine (Stéphanie Roy) et Gabriel (Catherine Palme) ainsi que ses trois petits-fils : Oskar, Axel et Magnus avec qui il aimait lire des bandes dessinées. Sa sœur, Monique et son frère Louis-Philippe (Daniëla Burnier). Ses beaux-frères et belles-sœurs de la famille Courchesne

: Camille (Diane Roy), Robert, Jeanne, Gilles (Suzanne Guay), Monique (Richard Laliberté), feu Laurent, André et Jean, ses nombreux neveux et nièces, petits-neveux et petites-nièces qu'il aimait rencontrer lors des fêtes familiales ainsi que de nombreux autres parents, amis et anciens collègues.

Avocat de formation, il a œuvré sur la scène internationale pendant près de quarante ans. En septembre 1983, il est engagé comme agent du service extérieur (aide au développement) et a ainsi débuté sa carrière dans la fonction publique fédérale au sein de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) avec des affectations à Kinshasa (1985 – 1987) et suite à une formation d'un an en mandarin, à Beijing (1988 – 1991 et 1998 – 2002). En 2004, il entre au ministère des Affaires extérieures et du Commerce international. Il a été ambassadeur et représentant adjoint à la Mission du Canada auprès de l'Organisation des Nations-Unies à New-York (2006 – 2010), ambassadeur du Canada en Haiti (2010 – 2013). Après avoir pris sa retraite de la fonction publique fédérale en 2015, il a travaillé pendant cinq ans à la Ville de Montréal comme directeur du Bureau des relations internationales où il a contribué à renforcer l'engagement international de la ville.

Fellow à l'Institut des études internationales de Montréal (IEIM – UQAM) depuis 2021, il a contribué à créer des ponts entre le milieu diplomatique et le milieu académique. Il a aussi été président du Comité de la Zone d'intervention prioritaire (ZIP) du lac Saint-Pierre et porte-parole de la Réserve mondiale de la Biosphère du lac Saint-Pierre pour la protection, la mise en valeur et la restauration du lac Saint-Pierre situé au milieu du majestueux fleuve Saint-Laurent sur lequel il aurait voulu naviguer en kayak de mer de Montréal au parc Forillon.

Parents et amis sont invités à une célébration en hommage à Henri-Paul au Centre commémoratif national Beechwood situé au 280, avenue Beechwood à Ottawa, le samedi, 12 septembre à 13 heures suivi d'une réception de 14 h 00 à 16 h 00.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Saint-Ignace-de-Loyola à une date ultérieure.



SAINT-IGNACE-DE-LOYOLA VOUS INFORME

CONSEILS DE CHARL'EAU

Quels sont les règlements concernant
le foyer extérieur ?

Juin 2026

Feux de bois dans un foyer extérieur:

- ✓ Le foyer ne doit pas être installé en cour
avant d'un bâtiment.
- ✓ Il doit être situé à une distance minimale
de un (1) mètre des limites de la propriété
et à une distance minimale de quatre (4)
mètres de toute construction, haie,
arbustes ou boisé.
- ✓ Le foyer ne peut se trouver sous un arbre
ou toute autre végétation.
- ✓ Le foyer extérieur doit être fermé sur toutes
ses faces, soit par des matériaux non
combustibles ou par un pare-étincelles.
- ✓ Un feu dans un foyer extérieur **non** ou **neuf**
conforme est considéré comme un feu à
ciel ouvert (voir informations à ce sujet).
- ✓ Le fait de faire un feu ne doit pas nuire
à votre voisinage.



BONNES PRATIQUES

Juillet 2026

CONSEILS DE CHARL'EAU VÉRIFICATION DES AVERTISSEURS DE FUMÉE

LE SAVIEZ VOUS ???

Chaque année, lors de nos visites de prévention résidentielle,
nous retrouvons des avertisseurs endommagés, car ils ont été
mal vérifiés par les occupants. Ceux-ci sont endommagés ou
altérés par l'emploi de flamme nue (allumettes, briquets,
chandelles) pour effectuer le test.



Voici les deux (2) façons adéquates de tester
vos avertisseurs de fumée à la maison :

➡ Appuyez sur le bouton
"test" de l'appareil;



➡ Utilisez de la fumée
synthétique, en aérosol,
PRÉVUE À CET EFFET.



IMPORTANT : IL NE FAUT JAMAIS
tester les avertisseurs de fumée avec une
flamme, afin d'éviter d'endommager
l'appareil, ce qui pourrait le rendre inopérant.

RAPPEL : Les avertisseurs de fumée ont une
durée de vie maximale de dix (10) ans et les
piles de l'avertisseur doivent être changées
aux (6) six mois.

Profitez du changement d'heure
à l'automne et au printemps.



POUR PLUS D'INFORMATIONS:



Service de Sécurité Incendie
de la MRC de D'Autray
Division prévention
www.mrcautray.qc.ca



Tél: (450) 836-7007
poste 2510



550, rue De Montcalm
Berthierville (Québec)
J0K 1A0





SAINT-IGNACE-DE-LOYOLA VOUS INFORME

anekdote

Anekdote, chaque promenade est une découverte!

Découvrez Saint-Ignace-de-Loyola comme jamais auparavant avec Anekdote. La plateforme vous donne accès aux attraits patrimoniaux et touristiques en les rendant accessibles de manière ludique et captivante.

Rejoignez-nous dès maintenant pour vivre une expérience audiovisuelle inoubliable.



Explorez des histoires fascinantes, des Anekdote et des lieux emblématiques qui vous plongeront au cœur de la richesse culturelle et historique de la région.



Que vous soyez un habitant ou un voyageur passionné, Anekdote vous offre une nouvelle perspective pour découvrir Saint-Ignace-de-Loyola.



Notre plateforme vous permet de plonger dans le passé de la région, de découvrir ses trésors cachés et de vous connecter avec son riche patrimoine.

N'attendez plus ! Téléchargez l'application pour commencer votre voyage avec Anekdote et laissez-vous envoûter par ce que Saint-Ignace-de-Loyola a à offrir.

Découvrir Anekdote maintenant ! →



Venez découvrir les histoires captivantes qui vous entourent!



